

\* \* \* \*

L'an deux mil vingt et un, le 04 octobre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 28 septembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, FULCHI Francis, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, ROYER Marie-France, COLL Albert, DAVID Sylvie, MARIE Bertie, IRLS Ludovic, PEETERS Stéphanie, BAGGIO Jean-Marie, BRISSEAU Emeline, HENRY Christine

Absents excusés :

ROUGER Philippe pouvoir à CHEVALLOT Reynald,

Absent : PALLARO Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : ROYER Marie-France

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil, aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale suite à démission**

Monsieur Jérôme LASSALLE, élu de la liste : « L'essentiel c'est vous » suite au scrutin du 15 mars 2020, a transmis sa démission de Conseiller Municipal.

L'article L 270 du Code Electoral précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Dans le respect de l'article L 270 du Code Electoral :

Mme Marie PISSONDES, suivant immédiat, suite à la démission de M. Jérôme LASSALLE a été sollicité et a accepté la fonction.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'installer Madame Marie PISSONDES comme Conseillère Municipale.

Le tableau sera modifié, tenant compte de cette installation. Madame Marie PISSONDES prenant rang à la suite des Conseillers Municipaux élus antérieurement dans l'ordre selon lequel il a accédé au Conseil.

Monsieur Le Préfet de la Gironde sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de l'installation de Madame Marie PISSONDES.

### **II - Election d'un nouvel Adjoint au Maire**

Avant de passer à l'élection Mme David demande la parole : je souhaite dire combien je suis navrée que le choix pour ce remplacement se fasse sur le même rang et sur le même sexe comme le prévoit l'article L2122-10 du CCGT et que l'option de la remontée du tableau n'ait pas été retenue.

Je suis déçue de voir une remise en cause des compétences d'un Adjoint d'où ce choix. C'est limite de la discrimination voire du harcèlement. Je vous rappelle que Mme Houques est à l'origine de notre liste.

Monsieur le Maire rappelle les textes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-029 du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à cinq ;

Vu l'arrêté municipal n°2020-19 du 16 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Jérôme LASSALLE, 1er adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine des affaires financières ;

Vu la lettre de démission de M. Jérôme LASSALLE des fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au maire ; de la responsabilité de la commission finances, développement économique en date du 23 juin 2021, adressée à M. le Préfet de la Gironde et acceptée par le représentant de l'Etat le 05 juillet 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M Jérôme LASSALLE, par l'élection d'un nouvel adjoint au même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT)

Monsieur le Maire précise que selon l'article L2122-7 du CGCT quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Puis Monsieur le Maire :

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 26 mai 2020 ;

2) pour désigner un nouvel adjoint au maire au même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT) au scrutin secret et à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq ;
- Que le nouvel adjoint prendra rang au même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Marie-France ROYER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme PISSONDES Marie et M. Francis FULCHI.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Sous la présidence de M. Jean-Jacques TALLET, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 18

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18

e) Majorité absolue : 9

**NOM et PRENOM DES CANDIDATS**

M. Berty MARIE, M. Ludovic IRLES

**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**

M. Berty MARIE : 10, dix

M. Ludovic IRLES : 8, huit

M. Berty MARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint, et a été immédiatement installé.

### III - Contrat service civique année 2021-2022

Sur proposition de Mme Sophie KRAFFT délégué en charge du projet, le conseil municipal accepte d'accueillir deux services civiques pour l'année 2021-2022 à compter du 11/10/2021 selon les modalités suivantes :

Contrat de 24h00 hebdomadaire sur 4 jours, pour développer des animations lors des temps périscolaires,

L'organisme CPCV, dont la commune est adhérente prend en charge la rémunération de l'agent, restant à charge pour la commune 107.58€ mensuel plus 70€ de frais de gestion soit 177.58€ par mois,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accueillir un service civique pour l'année 2021-2022
- D'inscrire au BP les frais de 177.58€ mensuel
- D'autoriser Mr le Maire à signer les documents

#### **IV - Bail commercial.**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer, à compter du 16 octobre 2021, le dernier indice de référence des loyers commerciaux connu soit 116,23 au premier trimestre de 2020, par rapport à la moyenne des quatre derniers indices de référence connus soit 115,40.

En conséquence, il charge le Maire de faire appliquer l'augmentation réglementaire prévue par cet indice soit 4860.10€ annuel soit 405€/mois.

#### **Informations**

M. le Maire donne les informations suivantes :

##### **SEMOCTOM**

Mme JUINT délégué au Semoctom présente l'opération TRIGIRONDE ; il s'agit d'une Sté publique locale, créée en 2019 par les collectivités en charge de la gestion des déchets qui répondra aux exigences de la loi sur la transition énergétique du 17 Août 2015, imposant l'extension des consignes de tri à tous les Français avant fin 2022. Un nouveau centre de tri va être construit en lieu et place de l'existant.

Ce nouveau centre aura en charge le traitement des emballages et papiers issus des collectes sélectives via le tri optique et le tri humain, ce qui va amener la création de 25 nouveaux postes issus de la réinsertion.

##### **ALSH**

M. Berty MARIE informe le conseil que lors de la commission enfance et petite enfance, La Cali a bien confirmé la construction d'un éventuel centre de loisirs sur le terrain jouxtant aux écoles, la Cali projette de fusionner l'ALSH de Génissac et de Moulon. Mise en place d'un nouveau logiciel pour janvier 2022.

Sur proposition de Mme Krafft, le conseil organisera une rencontre avec M. Laurent DE LAUNAY Vice-Président en charge de l'enfance pour reparler des sites scolaires mis à disposition à la Cali. Les coûts financiers seront étudiés en commission CLECT.

##### **SIAEPA**

M. le Maire rend compte de la réunion de présentation de projets du SIAEPA concernant le renouvellement des réseaux aujourd'hui vétustes, ainsi devront être refait les conduites Moulin du Sud (en cours), route de Moulon, de Tambourlan.

De plus le syndicat envisage d'implanter des bornes magnétiques à forts débits pour les professionnels qui devront se munir d'une carte prépayée auprès du syndicat ; il est prévu d'en installer une en face du stade.

La commune a changé d'opérateur téléphonique et s'est dotée à la mairie d'un WIFI public.

##### **CALI**

PLUI : obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022, porté par la Cali devrait être terminé avant le fin de mandat du Président.

Vente du domaine de Maine-Pommier situé sur la commune de Lagorce à un consortium chinois.

Maisons des associations pour faire suite à l'apparition de champignons de cave survenus après les travaux, il est prévu de laisser sécher la pierre et de faire diagnostiquer la nature de ces champignons avant d'ouvrir le site.

M. Francis Fulchi souligne la dangerosité au virage de Peyfaures car les haies ne sont pas entretenues, donc il y a un manque de visibilité. Un courrier sera adressé aux riverains pour abaisser et entretenir leur haie.

M. Jean-Marie Baggio demande pourquoi les questions de l'opposition adressées au Maire ne sont-elles pas débattues ?

M. le Maire répondra par écrit et cela sera porté au prochain conseil municipal.

Mme Sylvie David demande s'il y aura un bulletin municipal ? la commission a pris du retard, mais ce sera fait

Mme Peeters demande à ce que l'on scanne les pass sanitaires des élus afin que l'on puisse sortir le masque

M. Berty Marie donne lecture d'un discours suite à son élection en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, annexé ci-dessous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h28.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord je vous remercie pour le témoignage de votre confiance.

Je tiens à féliciter et remercier Monsieur le Maire et son équipe resserrée d'adjoints sans oublier les deux délégations pour leur courage et leur travail malgré les conditions avec le départ du premier adjoint.

Je suis ravi et animé d'impatience de rejoindre le Bureau. J'ai eu l'occasion de collaborer avec Philippe pour « Génissac en fête » et notre bonne gestion des dossiers a reçu les félicitations de Monsieur le Maire.

Je veux œuvrer avec assiduité et sérénité avec notre majorité et au delà.

Ma seule ambition être en symbiose avec l'équipe en place.

La Covid et des évènements exceptionnels ont retardé certaines échéances mais la majeure partie des projets de début de mandat, ont été menés à terme.

Je vous remercie de votre attention.

Berty MARIE